

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Guillaume Roberge

<https://www.cadre21.org/membres/b61ae49d832140a0e66bfe35>

Date d'obtention : 2021-02-19 16:28:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1) Parler à l'auteur du signalement et la jeune victime
- 2) Évaluer l'incident
- 3) Vérifier l'information auprès de tous les acteurs impliqués dans la situation
- 4) Contacter le service de police si présence d'activité criminelle suite aux informations recueillis
- 5) Communiquer avec les parents de la victime, de l'instigateur et des autres jeunes impliqués dans les plus brefs délais, afin de leur expliquer la situation, le protocole d'intervention et les démarches à venir (le cas échéant)

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Le fait d'avoir un démarche et un protocole d'intervention clair, nous permet d'éviter de se perdre dans notre intervention. En effet, plusieurs acteurs peuvent être impliqués dans une situation de sextage, d'où l'importance d'aller chercher la version des faits de tous les acteurs impliqués et de remplir une grille d'évaluation d'incident pour chacun d'eux.

-Lorsqu'une activité est de nature malveillante, nous devons, tel qu'indiqué dans la méthode Sexto, communiquer directement avec le service de Police et éviter de parler avec l'instigateur.

-Éviter de regarder les photos de la victime.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de communication aux parents, particulièrement au niveau de la victime, de l'instigateur. Ainsi, cette démarche nécessite un doigté particulier, afin d'éviter de compromettre l'intégrité (physique, psychologique) des jeunes impliqués.

En effet, peu importe l'implication du jeune, que ce soit de la production, distribution ou possession de matériel de pornographie juvénile, nous ne devons pas sous-estimer les impacts qui y sont reliés que le jeune soit victime, témoin ou instigateur.